AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 1257-26

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 8 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 1257-26 intitulé :

« Règlement amendant le règlement numéro 1257 de l'ancienne Ville de Repentigny concernant la période de référence pour la consommation de l'eau potable, ainsi que la tarification. »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 10e jour du mois de juillet 2025.

Le greffier,

Me Marc Giard, OMA, avocat